



DOSSIER AQUAPOLIS : DES AVANCEES NOTABLES A METTRE A L'ACTIF DU SNEP FSU !

BAISSE DES TARIFS ! REUNION DES COLLECTIVITES POUR REDIGER DES CONVENTIONS TRIPARTITES !

LA LUTTE CONTINUE !

- ❖ Suite à l'action du SNEP, avec la profession, du 31 Août 2017 ;
- ❖ Suite aux interventions répétées des représentant-e-s du SNEP dans toutes les instances (Comité Technique Académique, CAPA, Conseils Départemental et Académique de l'Education Nationale, CD et CR UNSS, etc) ;
- ❖ Suite aux différentes publications dans la presse ;
- ❖ Suite aux courriers et audiences auprès des élu-e-s (Conseil Départemental, Conseil Régional, Mairie de Limoges) ;

Une délégation du SNEP a été reçue par le Président de Limoges-Métropole le 08 Septembre 2017. Plusieurs revendications ont été portées lors de cette audience (dont le compte-rendu est disponible dans le bulletin de rentrée), dont :

- Le prix prohibitif où le coût de l'entrée pour un groupe scolaire par élève est plus élevé qu'une entrée individuelle.
- L'urgence est à la rédaction de conventions tripartites avec les collectivités compétentes pour permettre l'accès des élèves du second degré.
- La Délégation de Service Public pose problème, le SNEP demande à ce que la gestion de la piscine se fasse en régie.

Comme l'indique le Courrier que nous a adressé M Vandembroucke, président de Limoges Métropole, le 02 Janvier 2018, que nous publions dans ce bulletin, nous notons **quelques avancées** :

- **Le prix d'accès baisse de 20% pour les établissements du second degré ; « une baisse des tarifs, d'environ 20% a été négociée avec le délégataire », « cette nouvelle grille tarifaire a été validée par le conseil communautaire le 24 Novembre dernier et entrera en vigueur le 01 janvier ».**
- **Des contacts sont pris par Limoges Métropole, avec la Région et le Conseil Départemental pour mettre en place les conventions tripartites d'utilisation qui, jusqu'à présent, font défaut.**

En parallèle, le Recteur nous a fait savoir qu'il avait saisi le préfet pour que toutes les collectivités concernées par l'accès des élèves du second degré à Aquapolis (Limoges-Métropole : propriétaire de l'installation, le conseil départemental pour les collèges et le conseil régional pour les lycées) soient mises autour de la table !

Enfin, le SNEP Nouvelle Aquitaine (dont nous faisons partie) a obtenu la mise en place d'une commission tripartite comprenant les collectivités, l'éducation nationale et le SNEP FSU pour



travailler sur la question de l'accès des lycéens aux équipements sportifs ainsi que des questions de construction-rénovation dans le cadre des Plan Pluriannuels d'Investissement de la Région !

Si la baisse du tarif ne règlera pas tout, la volonté nouvelle de mettre toutes les collectivités autour de la table, pose les bases de nouvelles avancées. Il faut maintenant que les collectivités, par le biais des conventions, comprennent que si un fléchage spécifique n'est pas prévu pour les EPLE, les difficultés d'accès vont perdurer même avec une baisse de prix d'entrée de 20%.

Le SNEP FSU continuera à intervenir en toutes occasions pour faire avancer ce dossier et pour que l'accès au savoir nager et à la culture commune que constitue l'apprentissage de la natation pour tous les élèves, progresse sur l'ensemble du territoire !